



RISQUE ENCOURUE POUR L'AGRESSION D'UNE PERSONNE

Par **BRUCE13**, le **09/12/2015** à **12:04**

Bonjour,
ma fille de 14 ans et sa copine du même âge ont agressé une personne âgée pour lui voler son sac. Elles se sont faites attraper et vont passées au tribunal. Je dois me présenter avec le chéquier et un RIB. En sachant que les parents de sa copine sont insolvables, qu'est ce que je risque ? Que dois-je dire à mon avocat pour qu'il me défende au mieux ? Je travaille mais j'ai beaucoup de crédits. Je vous remercie de votre réponse.